

plus élevée obtenue. On a soumis à la Chambre certaines recommandations pouvant peut-être servir d'argument à l'appui de l'achat de ce terrain à un prix aussi élevé; mais ces recommandations viennent d'individus possédant les terrains voisins, et qui avaient intérêt à voir placer le bureau de poste dans cette localité, pour augmenter la valeur de leurs propriétés.

Le conseil de ville a passé, à cet effet, une résolution qui a été communiquée au gouvernement :

Que c'est l'opinion du conseil que l'emplacement du bureau de poste projeté dans la ville de Portage-la-Prairie, devrait être au coin de la rue Tupper et de l'avenue Saskatchewan, ou au coin de la rue Campbell et de l'avenue Saskatchewan.

Il a été offert au gouvernement un de ces deux emplacements à \$75 du pied, le même prix que celui qu'il a payé pour le lot actuellement choisi. Ces lots sont parmi les meilleures propriétés de la ville, bien qu'ils n'aient pas autant de valeur que les propriétés du côté nord de la rue; mais au lieu de suivre la recommandation du conseil de ville, le gouvernement a pris le terrain, au coin de la rue Annie, à un prix exorbitant. Le ministre des Travaux publics eut recours au véritable moyen, dans les circonstances; il envoya l'officier du département, à Winnipeg, M. Daniel Smith, à Portage-la-Prairie, avec instructions de faire rapport sur le choix d'un emplacement pour le bureau de poste. M. Smith fit le rapport suivant :—

WINNIPEG, août 1894.

MONSIEUR,—Conformément à vos instructions, j'ai visité Portage-la-Prairie, au sujet de l'emplacement d'un bureau de poste dans cette ville. Je n'ai pu me procurer une carte de la ville, indiquant les lots et les rues tels qu'ils sont aujourd'hui. En conséquence, j'ai préparé une carte de la partie commerciale. J'indique aussi, sur cette carte, les limites est et ouest de cette partie commerciale de la ville. Presque toutes les maisons commerciales sont sur l'avenue Saskatchewan, et situées entre les rues Manitoba et Annie, du côté-nord de l'avenue Saskatchewan.

Ce bureau de poste n'est pas situé entre ces rues, mais à l'ouest du district que M. Smith désigne comme la partie commerciale de la ville....

Il y a quatre maisons de commerce à l'ouest de la limite du district commercial indiqué sur la carte. J'ai indiqué en rouge et marqués 1, 2, 3 et 4 les emplacements convenables pour un bureau de poste. N° 1, 99, ou 66 pieds de front est disponible à \$75 du pied. Cet emplacement est la propriété de M. Campbell, de Toronto, qui, je crois, a essayé de le vendre au gouvernement pour un bureau de poste. Il accepterait, probablement, déclare son agent, le prix que l'on demandera pour les autres propriétés. Il ne possède que 50 pieds. J'ai une autre offre à \$80 du pied, pour les autres 16 pieds. N° 4 est la propriété de l'église presbytérienne. Les commissaires offrent 66 ou 99 pieds de front, à \$80 du pied, se réservant le privilège d'enlever les édifices en bois sans fondements de pierre. La carte indique les emplacements. L'emplacement de l'ouest offre les meilleurs avantages pour les fondations : c'est un sol sec. Il n'y a pas d'égout, et le sol est trempé jusqu'à une profondeur de trois pieds. Je recommanderais donc d'élever l'édifice de la surface. Le sol est de niveau sur tous les emplacements. Il n'y a pas d'emplacements convenables du côté nord de l'avenue, sauf les lots intérieurs et ils se vendent un bon prix. Le centre de la ville est censé être à l'hôtel de ville.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé) D. SMITH.

Or, la véritable partie commerciale de la ville se trouve entre la rue Annie et la rue Manitoba, comme le dit M. Smith. Mais on a de plus demandé à M. Smith de se renseigner au sujet des

propriétés, et, le 23 octobre 1894, il faisait le rapport suivant :

CHEZ MONSIEUR,—Conformément à vos instructions par télégramme, je suis venu ici pour m'assurer du prix du terrain dans les alentours de l'emplacement offert pour le bureau de poste. Je vois que l'Impérial Bank a acheté une pièce de terrain voisine de la propriété de la banque, au prix de \$75, ce n'est pas un lot de coin, et à l'est de la propriété de l'église que j'ai offerte comme emplacement du bureau de poste. Il a aussi été fait une autre vente à l'est, au même prix; c'est également un lot intérieur. Les propriétés nos. 4, 3 et 2, sur la carte que j'ai adressée au département, valent à mon avis le prix demandé. N° 1 étant à l'ouest de toutes les maisons de commerce sur le côté sud de la rue, vaut peu de choses.

De ces trois sites, deux étaient magnifiques, l'autre était un assez beau site, et convenant au gouvernement. Ce site choisi par le gouvernement, étant à l'ouest de toutes les maisons de commerce sur le côté sud de la rue, n'a pas autant de valeur. L'évaluateur n'en fait pas une estimation, mais il se contente de dire qu'il n'a pas une aussi grande valeur, et il dit que ce site se trouve entièrement à l'ouest de toutes les maisons de commerce de ce côté-là de la rue. Voici une autre lettre de M. Smith, en date du 26 octobre, 1894, à M. Gobeil, sous-ministre des Travaux publics :

Ci-inclus une lettre de M. W. Sparling, re la valeur des terrains à Portage-la-Prairie. M. Sparling est l'évaluateur de la ville et il a une bonne idée de la valeur de ces terrains. J'ai donc cru sage d'obtenir une évaluation de lui. J'ai marqué les lots dont il parle, numéros 1, 2, 3 et 4, ainsi qu'indiqué sur le plan que j'ai transmis à M. Fuller, indiquant les lots convenables pour un bureau de poste à Portage-la-Prairie.

Maintenant, M. Sparling fait un rapport et voici ce qu'il dit de l'emplacement choisi par le gouvernement; je ne m'occupe pas de ce qu'il dit des autres emplacements qui, à son avis, valaient \$75 du pied :

A W. B. Boddy, site 1lot 49, lot 25, vaut \$50 du pied, et les lots 26 et 27, \$45 du pied.

Or, voilà l'estimation de l'évaluateur et, cependant, le gouvernement paye, délibérément, \$25 par pied de plus. Ce n'est pas que l'on manquant de terrains disponibles, car ils sont tous vacants, de ce côté là de la rue; à l'ouest du bureau de poste actuel, il y avait tous les terrains désirables à \$25 du pied. Je connais aussi bien que le professeur Sparling la valeur de la propriété à Portage-la-Prairie, et je n'hésite pas à dire que, depuis quelques années, la propriété, à cet endroit, n'a pas valu plus que \$25 du pied. Ce monsieur, cependant, met son évaluation à \$50, et le gouvernement paye \$75.

Voici quelques lettres que l'on a présentées pour justifier l'achat du terrain à ce prix. La première est datée de Portage-la-Prairie, 20 octobre 1894 :

N. BORD, 6er, M.P.

CHEZ MONSIEUR,—J'ai vu le télégramme de M. Daly, en date du 19 courant, au sujet de la valeur des terrains sur l'avenue Saskatchewan, et je dois dire en réponse que je suis prêt à déclarer que vers le mois de février-1895, j'ai offert \$80 du pied pour la propriété sur l'avenue Saskatchewan, éloignée d'environ 170 pieds de celle offerte au gouvernement par M. T.-W. Boddy, et je considère que la propriété voisine en question a augmenté de valeur depuis l'an dernier.

Votre dévoué,

JAS. McLENNAGHAN.

Cela semble être une lettre de quelque valeur, dans les circonstances, mais en étudiant les faits, vous verrez qu'elle ne vaut rien. M. C. McLennaghan possède une maison d'affaires sur le côté nord de la rue, précisément à l'est de la rue Anne, et le bureau